



04 70 07 40 83

mairie-chappes@wanadoo.fr

## Compte rendu de la séance du 9 septembre 2021

Date de la convocation 30 août 2021

### ORDRE DU JOUR :

D-2021-05-01 Modification de la délibération gratification médaille du travail

D-2021-05-02 DM 4 Crédit pour gratification médaille du travail

#### **Voirie :**

- Empierrement chemin
- Retour sur incomplétude remembrement
- Suivi mise en place panneaux réduction de vitesse
- Installation Radar pédagogique mis à disposition CMNC

#### **Social :**

- Repas des anciens 2021

#### **Organisation des services :**

- Jours d'ouverture, horaires
- Entretiens individuels

#### **Organisation Commissions Communales :**

- Planning des réunions des commissions Communication - Finances - Travaux
- Planning Conseils municipaux 4<sup>e</sup>T 2021

#### **Porté à connaissance.**

#### **Questions Diverses.**

#### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire, Madame Elisabeth BLANCHET.

Date de la convocation : 30 août 2021

Présents : Madame Elisabeth BLANCHET et Messieurs Claude BAYET, Hakim BENATALLAH, Guillaume BLANC, Arnaud BOISSERANC, Alain BOULICAUD, Marc FERRAND, Philippe SOMMEILLER, Jérémy SIDERE.

Absents excusés :

Pouvoirs : Madame Marine VALETTE a donné pouvoir à Mr Alain BOULICAUD.

Madame Sandra MARCON a donné pouvoir à Mme Elisabeth BLANCHET.

Monsieur Claude BAYET a été élu secrétaire de séance.

En préalable à la réunion, Madame le Maire demandait à Monsieur L'HOTTE André, nouvel agent administratif, de bien vouloir se présenter.

Madame le Maire précisait ensuite que Monsieur L'HOTTE était mis à disposition par le Centre de Gestion de l'Allier à la demande de la collectivité. Outre les deux jours de tuilage avec Madame COTTIER agent administratif remplaçante, les 26 et 30 août dernier, une formation sera nécessaire en lien avec le CDG 03 et le CNFPT dans les semaines ou mois à venir. Il sera également indispensable de réunir les conditions d'un tutorat avec des agents expérimentés sur d'autres collectivités et de bénéficier du soutien de l'ATDA pour la pratique des écritures comptables et autres connaissances nécessaires pour assumer la tâche de secrétaire de mairie. Dans un premier temps, Madame le Maire assistera l'agent autant que faire se peut et dans la limite de ses connaissances.

L'Ordre du jour était ensuite abordé :

## **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 05/08/21**

Transmis aux élus avec la convocation du présent conseil, le procès-verbal a pu être relu attentivement par les conseillers. Madame le Maire le soumettait aux observations et/ou modifications du Conseil.

**En l'absence d'observations et de modifications, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/08/21 était adopté à l'unanimité des présents.**

**Modification de la délibération gratification médaille du travail**

Madame le Maire présente la modification à apporter à la délibération D 2021-05-01 « gratification médaille du travail », cette délibération devant-être non nominative.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les agents territoriaux pouvant prétendre à une médaille d'honneur régionale, départementale ou communale, se verront récompensés par le versement une gratification exceptionnelle d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'accepter le versement d'une gratification d'un montant de 250 euros pour les agents territoriaux ayant reçu une médaille d'honneur régionale, départementale ou communale (toutes catégories).
- que cette gratification sera versée en une seule fois le mois suivant la remise du diplôme.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 septembre 2021**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11 POUR : 11

**Objet :**

**D 2021-05-01**

**Annule et remplace  
La D 2021-01-08  
« Gratification pour médaille  
d'honneur régionale,  
départementale et  
communale »**

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire, Madame Elisabeth BLANCHET.

Date de la convocation : 30 août 2021

Présents : Madame Elisabeth BLANCHIET et Messieurs Claude BAYET, Hakim BENATALLAH, Guillaume BLANC, Arnaud BOISSERANC, Alain BOULICAUD, Marc FERRAND, Philippe SOMMEILLER, Jérémy SIDERE.

Absents excusés :

Pouvoirs : Madame Marine VALETTE a donné pouvoir à Mr Alain BOULICAUD  
Madame Sandra MARCON a donné pouvoir à Mme Elisabeth BLANCHET

Monsieur Claude BAYET a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les agents territoriaux pouvant prétendre à une médaille d'honneur régionale, départementale ou communale, se verront récompensés par le versement d'une gratification exceptionnelle d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter le versement d'une gratification d'un montant de 250 euros pour les agents territoriaux ayant reçu une médaille d'honneur régionale, départementale ou communale (toutes catégories).
- DECIDE que cette gratification sera versée en une seule fois le mois suivant la remise du diplôme.
- CERTIFIE que la dépense sera inscrite au budget de la commune, en fonctionnement à l'article 6714 « Bourses et Prix ».

Délibéré en séance, les jour, mois et an sus dits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents  
Pour copie conforme,

  
Le Maire  
**Elisabeth BLANCHET**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MOULINS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Modification budgétaire : Création article Bourses et Prix**

Madame le Maire informe le Conseil : Pour le versement d'une gratification pour les agents territoriaux ayant reçu une médaille d'honneur, sujet précédemment voté, il est à présent nécessaire d'adopter une délibération modificative inscrivant au budget de la commune, en fonctionnement, la somme de **250 euros à l'article « Bourses et prix »**. **Madame le Maire précise que cette somme a été prise à l'article 6188, « autres frais divers » pour l'année 2021.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création d'un article Bourses et prix et la modification de l'article 6188.**

N° INSEE : 03058

COMMUNE CHAPPES

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le

ID : 003-210300588-20210909-VIR\_04-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N°1

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Date de convocation :	30/08/2021	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	11
Nombre de membres présents :	9	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2021, le 09 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire. Elisabeth BLANCHET

Présents : Elisabeth BLANCHET, Claude BAYET, Hakim BENATALLAH, Guillaume BLANC, Arnaud BOISSERANC, Alain BOULICAUD, Marc FERRAND, Philippe SOMMEILLER, Jérémy SIDERE.

Procurations : Madame Marine VALETTE a donné pouvoir à Mr Alain BOULICAUD, Madame Sandra MARCON a donné pouvoir à Mme Elisabeth BLANCHET

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Claude BAYET

Objets : GRATIFICATION MEDAILLE DU TRAVAIL

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6188 (011) : Autres frais divers	-250,00		
6714 (67) : Bourses et prix	250,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par Elisabeth BLANCHET, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 16/09/2021 et de la publication le 16/09/2021

A CHAPPES, le 16/09/2021

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire



## Projet de globalisation

Madame le Maire présente un souhait émanant des services du CD 03 de globaliser les délibérations 04, 12, 13 prises le 28 janvier 2021 portant sur les demandes de subventions pour :

- Achat équipement informatique
- Pose porte logement
- Travaux cimetière columbarium.

Les délibérations prises sont cependant parfaitement valides, Madame le Maire souhaite les maintenir en l'état et déposera les demandes d'accords définitifs de subventions avec ces délibérations. Toutefois, si les services du Conseil Départemental maintenaient impérativement cette demande, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de rattacher la délibération idoine à la présente réunion du Conseil.

**Le Conseil approuve à l'unanimité.**



D-2021-05-02

## **Délibération Admissions en non- valeur**

Madame le Maire présente au conseil une liste de propositions d'admissions en non-valeur émanant de la trésorerie. Madame le Maire présente les 14 créances impossibles à recouvrer dont la date et la cause des créances, ainsi que leurs montants.

La somme non recouvrable s'élève au total à 399.05 euros.

**Le Conseil approuve à l'unanimité l'admission en non- valeur des créances présentées.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 septembre 2021**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11 POUR : 11

**Objet :**

D 2021-05-02

« Admissions en Non  
Valeur des créances  
irré récupérables »

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence du Maire, Madame Elisabeth BLANCHET.

Date de la convocation : 30 août 2021

Présents : Madame Elisabeth BLANCHET et Messieurs Claude BAYET, Hakim BENATALLAH, Guillaume BLANC, Arnaud BOISSERANC, Alain BOULICAUD, Marc FERRAND, Philippe SOMMEILLER, Jérémy SIDERE.

Absents excusés :

Pouvoirs : Madame Marine VALETTE a donné pouvoir à Mr Alain BOULICAUD  
Madame Sandra MARCON a donné pouvoir à Mme Elisabeth BLANCHET

Monsieur Claude BAYET a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire, sur proposition de la DGFIP, soumet au Conseil Municipal la mise en Non Valeur des créances irrécupérables sur une période de 2012 à 2018, pour un montant global de 399.05 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la mise en Non Valeur de la liste présentée.
- CERTIFIE que la dépense sera inscrite au budget de la commune, en fonctionnement à l'article 6541 « Créances admises en non valeur ». Par Décision modificative, l'article 6541 sera abondé pour un montant de 399.05, provenant de l'article 65541 « Contrib. Fonds compens. Charges territoriales ».

Délibéré en séance, les jour, mois et an sus dits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire  
**Elisabeth BLANCHET**



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MOULINS dans un délais de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Modification budgétaire : Admissions en non- valeur**

Afin de régulariser les écritures, Madame le Maire propose de créditer le compte 6541 « créances admises en non-valeur » d'une somme de 399.05 euros, prises sur le compte 65541 « contribution fond compensation charges territoriales ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créditer le compte 6541 d'une somme de 399.05 euros, prises sur le compte 65541.**

N° INSEE : 03058	COMMUNE CHAPPES	Exercice 2021
------------------	-----------------	---------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
N°2  
DECISION MODIFICATIVE N° 5

Date de convocation :	30/08/2021	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	11
Nombre de membres présents :	9	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2021, le 09 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire. Elisabeth BLANCHET

**Présents :** Elisabeth BLANCHET, Claude BAYET, Hakim BENATALLAH, Guillaume BLANC, Arnaud BOISSERANC, Alain BOULICAUD, Marc FERRAND, Philippe SOMMEILLER, Jérémy SIDERE.

**Procurations :** Madame Marine VALETTE a donné pouvoir à Mr Alain BOULICAUD, Madame Sandra MARCON a donné pouvoir à Mme Elisabeth BLANCHET

**Absents :**

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Claude BAYET

**Objets :** ADMISSIONS EN NON VALEUR

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	399,05		
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. char	-399,05		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par Elisabeth BLANCHET, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 16/09/2021 et de la publication le 16/09/2021

A CHAPPES, le 16/09/2021

Où signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

  
Elisabeth BLANCHET



Envoyé en préfecture le 16/09/2021  
Reçu en préfecture le 16/09/2021  
Affiché le   
ID : 003-210300588-20210909-VIR\_05\_BF

## Travaux de Voirie

Madame le Maire présente la situation du chemin communal permettant l'accès à la ferme du lieu-dit « l'Augère ». Ce chemin était inutilisé par le précédent riverain exploitant agricole. Cependant il risque de devenir rapidement impraticable dès lors que la transmission de l'exploitation agricole engendrera une fréquentation avec des matériels lourds. Il devrait être au mieux empierré.

Alain BOULICAUD et Guillaume BLANC vont se rendre sur place afin d'évaluer la situation. Le Syndicat de voirie d'Ygrande sera contacté pour l'élaboration d'un devis.

Madame le Maire rappelle que la voirie et tous les travaux s'y rapportant ne sont pas inscrits dans le budget Investissements mais dans le budget de fonctionnement. De plus les travaux ne sont pas subventionnables.

Le montant des travaux à engager sera pris sur l'article 65541 qui a été doté de 60 000 euros lors de l'élaboration budgétaire 2021. Les travaux initialement prévus en 2021 étant reportés par le syndicat de voirie en 2022 pour une partie.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à engager les travaux.**

## Incomplétude Remembrement

Madame le Maire expose au Conseil l'incomplétude du remembrement qui date de 2001 concernant plusieurs chemins communaux au lieu-dit « l'Augère ». Du fait d'une erreur du géomètre de l'époque et qui n'a jamais été corrigée.

Il résulte que plusieurs chemins communaux ne sont pas reliés les uns aux autres, et débouchent sur un chemin privé, avec le risque d'en voir l'accès interdit par le propriétaire. A l'heure actuelle le nouvel exploitant ne créera pas de problèmes mais il sera utile de revoir ce point rapidement. A ce sujet une commission dédiée aux problématiques voirie sera à créer pour lister tant l'incomplétude que les effets de celle-ci. (cf. Biens non distribués évoqués lors du précédent conseil)

A ce sujet Madame le Maire informe le Conseil que la voirie communale est toujours cadastrée, et ne relève pas du domaine public, ce qui entraîne des complications pour sa gestion. La commission évoquée aura à étudier l'ensemble du sujet.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## Réduction de vitesse portion RD 543

Concernant le suivi de la mise en place de la réduction de vitesse à 50 km/h aux lieux dit « Les Chaumes » et « la Combe » figurant sur la RD 543, Madame le Maire présente les devis pour les panneaux de signalisation normalisés d'entrée dans les villages, devis réalisés par l'entreprise Signaux Girod sur recommandation du Syndicat de voirie d'Ygrande.

Ces panneaux normalisés présenteront le nom du village en lettres blanches sur fond noir (Norme E 131).

Le prix unitaire par panneau est de 102,46 euros TTC. Toutefois le mât n'est pas compris non plus que le prix de l'installation. Une aide pourrait être sollicitée par le biais des amendes de police auprès du CD 03.

La discussion du conseil porte sur la nécessité de poser deux panneaux pour chaque hameau, afin que les usagers de la route soient informés tant à l'entrée qu'à la sortie de la réduction de la vitesse à 50 km/h. Puis les conseillers évoquent le tracé identique à « La Foucrière », « Le Petit Coudray », « La Chaine », « Les Robins », « L'Aubépin de France ». Ce sujet a été déjà évoqué lors de la précédente réunion.

Madame le Maire propose de faire une simulation financière du coût de l'ensemble et de revenir sur le sujet rapidement avec le projet de signalétique de l'ensemble des lieux dits de la commune. A cet effet les modèles de panneaux seront abordés et notamment la possibilité ou non de panneaux signalétiques normés. Enfin, il faut recueillir également l'accord de la Direction des routes pour ces modifications.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à entamer l'ensemble des démarches.**

## Mise à disposition et installation du radar pédagogique

Concernant l'installation du radar pédagogique mis à disposition par la communauté de communes du 17 Septembre au 31 Octobre 2021 et ce afin de réguler la vitesse excessive de certains usagers de la route lors de leur entrée dans l'agglomération, le Conseil, après en avoir débattu décide à l'unanimité de deux emplacements :

- 15 jours route de l'école, à côté de la mairie, avant le parking
- 15 jours route de Murat, sur l'accotement à droite devant le lotissement.

La commune devra souscrire une assurance pour couvrir les risques encourus par cette mise à disposition. Le radar pédagogique ayant une valeur de 2500 euros.

Les élus iront chercher l'appareil le 17/09 à Deneuille Les Mines et pourvoiront à son installation.

Madame le Maire informe que le panneau d'entrée d'agglomération de la commune, volé pendant l'été, a été commandé par le département et sera prochainement remplacé. En l'attente le département a posé un panneau de limitation à 50km/h.

**Le Conseil approuve à l'unanimité.**

## Repas des anciens

Madame le Maire expose le projet d'organisation du repas des anciens. Celui-ci concerne les habitants âgés de 65 ans et plus. Le repas n'avait pas pu se tenir l'année précédente pour cause de pandémie. Habituellement cette manifestation se tient en fin de semaine en Novembre. Plusieurs dates sont évoquées cependant il faudra se rapprocher du restaurant « Le Vent du Nord » et s'adapter en fonction de leur disponibilité. Le prix du repas se situera entre 30 et 35 euros (à négocier). Le repas sera imputé à l'article « fêtes et cérémonies ».

Madame le Maire présente et explique au conseil l'état de l'article « fêtes et cérémonies », sur lequel plusieurs dépenses effectuées fin 2020 ont été imputées début 2021 et notamment les chocolats distribués à la population en décembre 2020. Si le report doit s'effectuer chaque année du fait des délais de facturation et de mise en paiement il sera nécessaire d'en tenir compte dans le budget annuel.

**Le Conseil approuve à l'unanimité.**



## **Horaires d'ouverture de la mairie au public**

Après avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité des nouveaux horaires d'ouverture au public :

- Le Mardi de 15h à 16h30.
- Le Jeudi de 10h30 à 12h.

La population sera informée de ces nouveaux horaires, qui seront notifiés sur le site internet de la Commune.

## Entretiens Individuels des agents

Madame le Maire informe le Conseil que les entretiens individuels annuels des employés communaux se tiendront en octobre 2021. Cette mesure relève de l'employeur et n'est pas soumise à l'autorité du conseil. L'évaluation est contradictoire c'est-à-dire que chaque agent a son droit d'expression libre sur sa mission, les conditions d'exécution, la formation, la relation avec sa hiérarchie et ses collègues.

**Le Conseil a pris note.**

## **Prévisions des dates de réunion des commissions communales**

Commission Travaux : le 23 Septembre 2021 19H- local au-dessus de la mairie

Commission Communication : le 5 ou le 7 Octobre 2021 18h30 local au-dessus de la mairie

Commission Finances : le 21 Octobre 2021 salle de la mairie.

Sous toutes réserves les prochains conseils municipaux pourraient avoir lieu les 23 Novembre et 21 Décembre.

Ces dates sont prévisionnelles et peuvent évoluer en tant que de besoin.

## **Portés à connaissance**

Madame le Maire informe que le lave-Vaisselle de la cantine a dû être réparé en urgence la veille de la rentrée, et qu'il faudra procéder au changement du radiateur de l'école, non conforme.

Madame le Maire informe le Conseil qu'au sujet de la Mutuelle Santé portée par la Communauté de Communes, près de 200 retours du questionnaire ont été comptabilisés, dont 12 pour la Commune de Chappes. Ce taux de participation est un succès et montre l'intérêt de la population pour ce dispositif dont la mise en œuvre devrait être effectuée pour le dernier trimestre.

Concernant les réclamations d'usagers portant sur le raccordement de leur habitation au réseau d'assainissement, Madame le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 l'intégralité de la compétence assainissement collectif a été transmise au SIVOM de la région minière à Doyet, et que toute demande de raccordement futur, hors d'une extension de réseau, devra par conséquent être traité individuellement par le SIVOM auprès duquel devront être formulés( par le propriétaire et pas par la Commune) une demande de devis et de travaux.

## Questions diverses

### **Ecole et Cantine :**

Madame le Maire informe le Conseil de la décision de la Commune de Chavenon de ne pas renouveler le dispositif « petit déjeuner à l'école ». En conséquence de quoi, le conseil décide à l'unanimité lui aussi l'arrêt de ce dispositif pour la commune de Chappes, en concertation avec les enseignants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de poursuivre sa collaboration avec le « Vent du Nord » pour la cantine scolaire. Une convention sera à renouveler. Madame le Maire agira dans le cadre de sa délégation.

Après en avoir débattu, le conseil décide de répondre à l'injonction de l'Etat de mettre en place un repas végétarien au menu de la cantine « de façon la plus régulière possible ». Il est à noter que cette disposition est suivie dès lors que les menus comportent une part de pâté aux pommes de terre, une quiche de légumes, un riz cantonnais... (Végétarien ne voulant pas dire végétalien).

### **Travaux et projets divers :**

Madame le Maire informe le Conseil que des travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique seront opérés début 2022 (janvier ou février) sur une portion de voirie de 700 mètres, aux lieux dit « petites paires – les Chaumes ». Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public sans redevance devra être signée. Madame le Maire a demandé à être avisée en amont de ces travaux afin de ne pas pénaliser la Commune qui a programmé la réfection de la voie communale de La Suchelle à l'Ouchon.

### **Maison des Robins :**

Concernant la maison des Robins, Madame le Maire informe le Conseil que ce bien est désormais rentré dans l'actif de la Commune (voir le compte rendu du dernier conseil). En amont d'une réflexion sur la destination de ce bien (gîte ou location à l'année) une pré-étude de diagnostic énergie (gratuite) a été demandée auprès des services du SDE. Ceci permettra d'avoir une piste sur l'amélioration de l'isolation. Ensuite la faisabilité sera assujettie aux différents dispositifs d'aide que celle-ci soit technique (ATDA) ou financière (Plan Relance-Etat-Région-Département). Les aides institutionnelles sont en cours de révision pour 2022 avec de nouveaux critères d'éligibilité, dont principalement une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre qualifiée. Le recours aux services instaurés (SDE-ATDA-CD03-CAUE par exemple) permet d'améliorer la visibilité de l'action communale en matière de programmation.

### **Liste des lieux dits de la commune :**

M. Arnaud BOISSERANC présentera prochainement au Conseil la liste des lieux dits de la commune qu'il a été chargé de répertorier. Ce qui permettra de bien avancer sur le projet de la signalétique rurale.

### **Site internet :**

En fin de séance, le Conseil prend connaissance de l'avancement du site internet, qui devra être rapidement complété, en lien avec la commission communication.

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance à 20H10.**

## RÉCAPITULATIF

N°	Objet	Pages
D 2021-05-01	Délibération - Modification de la délibération gratification médaille du travail	4-5
DM4	Décision modificative - Crédit pour gratification médaille du travail	6-7
D 2021-05-02	Délibération - Délibération de mise en non-valeur des créances irrécupérables	9-10
DM5	Décision modificative - Crédit pour la mise en non-valeur des créances	11

## EMARGEMENT

<u>NOMS</u>	<u>FONCTIONS</u>	<u>Si Absent COCHER</u>	<u>SIGNATURES</u>
Elisabeth BLANCHET	Maire		
Alain BOULICAUD	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Marine VALETTE	2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>X</b>	
Guillaume BLANC	1 <sup>er</sup> Conseiller		
Sandra MARCON	2 <sup>ème</sup> Conseillère	<b>X</b>	
Arnaud BOISSERANC	3 <sup>ème</sup> Conseiller		
Claude BAYET	4 <sup>ème</sup> Conseiller		
Marc FERRAND	5 <sup>ème</sup> Conseiller		
Philippe SOMMEILLER	6 <sup>ème</sup> Conseiller		
Jérémy SIDERE	7 <sup>ème</sup> Conseiller		
Hakim BENATALLAH	8 <sup>ème</sup> Conseiller		